

DEC130906DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier VENTURE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8155 intitulée Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie Orientales CRCAO**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie Orientales CRCAO », dont la directrice est Madame Annick HORIUCHI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier VENTURE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2013

La Directrice d'unité  
Annick HORIUCHI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012